



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 175 828
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84440064.8

(51) Int. Cl.⁴: H 01 R 13/58

(22) Date de dépôt: 05.12.84

(30) Priorité: 25.09.84 FR 8414816

(71) Demandeur: Ateliers SANDVALE, Sàrl
33, rue des Jardins
F-68000 Colmar(FR)

(43) Date de publication de la demande:
02.04.86 Bulletin 86/14

(72) Inventeur: Valetti, Roger
Le Gravier Rouge Les Guilemottes
F-38200 Vienne(FR)

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

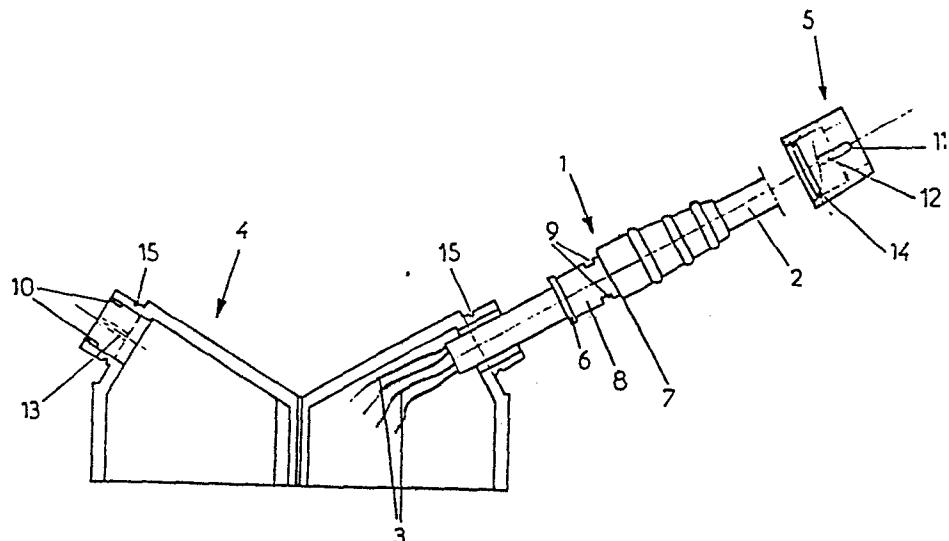
(74) Mandataire: Nuss, Pierre
10, rue Jacques Kablé
F-67000 Strasbourg(FR)

(54) Dispositif d'assujettissement d'un câble à une fiche.

(57) La présente invention concerne un dispositif d'assujettissement d'un câble à une fiche.

Dispositif d'assujettissement d'un câble à une fiche, caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué par un surmoulage (1) du câble (2) près de l'extrémité des fils (3)

destinés à être soudés ou sertis sur les contacts dans la fiche (4), ce surmoulage étant muni de moyens d'arrêt en translation et en rotation et se logeant dans la sortie de câble de la fiche (4), et par un capuchon (5) d'assemblage et de verrouillage de ladite partie de câble.



Ateliers SANDVALE, Sàrl
33, rue des Jardins
68000 COLMAR (FR)

Dispositif d'assujettissement d'un câble à une
fiche

La présente invention concerne le domaine des accessoires de branchement électronique ou électrique, en particulier des fiches et des câbles, et a pour objet un dispositif d'assujettissement d'un câble à une fiche.

5 La fixation des câbles électriques ou de liaison d'équipements électroniques aux fiches de branchement correspondantes est généralement effectuée, soit au moyen d'un écrou serre-câble qui coopère avec un embout fileté des fiches et avec des éléments de serrage élastiquement déformables dudit embout afin de serrer l'extrémité du câble pénétrant dans ladite fiche. Il est également connu de fixer les câbles aux fiches, après soudure ou sertissage des fils aux contacts, par surmoulage simultané des extrémités du câble et de la fiche.

10 15 Dans ce dernier cas, la liaison entre fiche et câble est certes assurée de manière correcte, tant au niveau d'une résistance à la traction sur le câble ou d'une pression en sens inverse, qu'à celui de la torsion, et une détérioration des branchements des contacts est évitée, mais, un démontage éventuel de la fiche, pour une vérification des branchements ou pour une autre intervention est impossible sans entraîner une destruction de la

- - 2 -

liaison entre câble et fiche.

En outre, dans le cas d'une fixation par serre-câble, une bonne tenue de l'extrémité des câbles dans les fiches, tant en traction qu'en compression ou en torsion 5 ne peut être assurée, et des détériorations des soudures ou des sertissages de branchement des contacts ou un arrachement des connexions par manipulation brusque, sont quasiment inévitables.

La présente invention a pour but de pallier ces 10 inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un dispositif d'as-
sujettissement d'un câble à une fiche caractérisé en ce
qu'il est essentiellement constitué par un surmoulage du
câble près de l'extrémité des fils destinés à être soudés
15 ou sertis sur contacts dans la fiche, ce surmoulage étant
muni de moyens d'arrêt en translation et en rotation et
se logeant dans la sortie de câble de la fiche, et par un
capuchon d'assemblage et de verrouillage de ladite partie
de câble.

20 L'invention sera mieux comprise grâce à la des-
cription ci-après, qui se rapporte à un mode de realiza-
tion préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et
expliqué avec référence au dessin schématique annexé,
dont la figure unique est une vue éclatée en plan, par-
25 tiellement en coupe, d'un dispositif conforme à l'inven-
tion.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple,
une fiche péritélévision connue sous la dénomination
normalisée S.C.A.R.T. Cependant, l'invention est égale-
30 ment applicable à la liaison de câbles avec des fiches
d'autres types.

Le dispositif conforme à l'invention est essen-
tiellement constitué par un surmoulage 1 effectué sur le
câble 2 près de l'extrémité des fils 3 qui sont destinés
35 à être soudés ou sertis sur les contacts (non représentés)
dans la fiche 4. Le surmoulage 1 est muni, en outre, de

- 3 -

moyens d'arrêt en translation et en rotation et est logé dans la sortie de câble de la fiche 4, un capuchon 5 servant à l'assemblage et au verrouillage de ladite sortie de câble.

5 Les moyens d'arrêt équipant le surmoulage 1 sont constitués par un épaulement avant 6 à l'extrémité du surmoulage 1 pénétrant dans la fiche 4 cet épaulement présentant avantageusement une section rectangulaire, dont les petits côtés s'appuient sur les fonds de la
10 fiche 4 et dont la face arrière bute contre la sortie de câble, et par un épaulement arrière 7 sous forme d'un agrandissement de section s'appuyant contre la face arrière de la sortie de câble, la distance entre les faces opposées des deux épaulements étant égale à la longueur
15 du logement de la sortie de câble, et la section correspondante 8 du surmoulage 1 correspondant à celle dudit logement.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, la section 8, comprise entre les épaulements 20 6 et 7, présente deux méplats 9 destinés à coopérer avec deux appendices 10 prévus sur l'une des parties formant la sortie de câble de la fiche 4.

Les appendices 10 sont destinés à former, ensemble avec les méplats 9, un dispositif de guidage du surmoulage 25 1 pour son introduction dans la sortie de câble. Ces appendices 10 et méplats 9 assurent, en outre, en commun avec l'épaulement avant 6, un blocage en rotation de l'extrémité du câble 2 dans la fiche 4.

Enfin, les épaulements avant 6 et arrière 7 bloquent 30 le câble en translation, tant dans le sens d'une entrée dans la fiche 4 que d'une sortie sous l'effet d'une traction.

Le capuchon 5 présente, d'une part, sur sa face externe un repère longitudinal 11, qui correspond à une 35 rainure intérieure 12 destinée à coopérer avec une nervure correspondante 13 prévue sur une partie de la sortie de

- 4 -

câble de la fiche 4, et, d'autre part, sur sa face interne, près de son extrémité tournée vers la fiche 4, un renflement annulaire intérieur 14 coopérant avec une gorge annulaire 15 prévue sur la face extérieure de la 5 sortie de câble pour le blocage du capuchon 5 sur la fiche 4. Ce mode de réalisation du capuchon 5 permet son emmanchement facile et guidé sur la sortie de câble ainsi que le serrage de cette dernière sur le surmoulage 1 du câble 2, qui est ainsi maintenu fortement assemblé avec 10 la fiche 4 sans possibilité de détérioration des connexions par traction, pression, ou torsion sur le câble 2.

Grâce au mode de réalisation conforme à l'invention, un démontage éventuel de la fiche pour une vérification des branchements ou une autre intervention est 15 possible sans entraîner une destruction de la liaison entre câble et fiche ou une détérioration de ladite fiche.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point 20 de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Dispositif d'assujettissement d'un câble à une fiche, caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué par un surmoulage (1) du câble (2) près de l'extrémité des fils (3) destinés à être soudés ou sertis sur les contacts dans la fiche (4), ce surmoulage étant muni de moyens d'arrêt en translation et en rotation et se logeant dans la sortie de câble de la fiche (4), et par un capuchon (5) d'assemblage et de verrouillage de ladite partie de câble.

2. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'arrêt équipant le surmoulage (1) sont constitués par un épaulement avant -6) à l'extrémité du surmoulage (1) pénétrant dans la fiche (4) cet épaulement présentant avantageusement une section rectangulaire, dont les petits côtés s'appuient sur les fonds de la fiche (4) et dont la face arrière bute contre la sortie de câble, et par un épaulement arrière (7) sous forme d'un agrandissement de section s'appuyant contre la face arrière de la sortie de câble, la distance entre les faces opposées des deux épaulements étant égale à la longueur du logement de la sortie de câble, et la section correspondante (8) du surmoulage (1) correspondant à celle dudit logement.

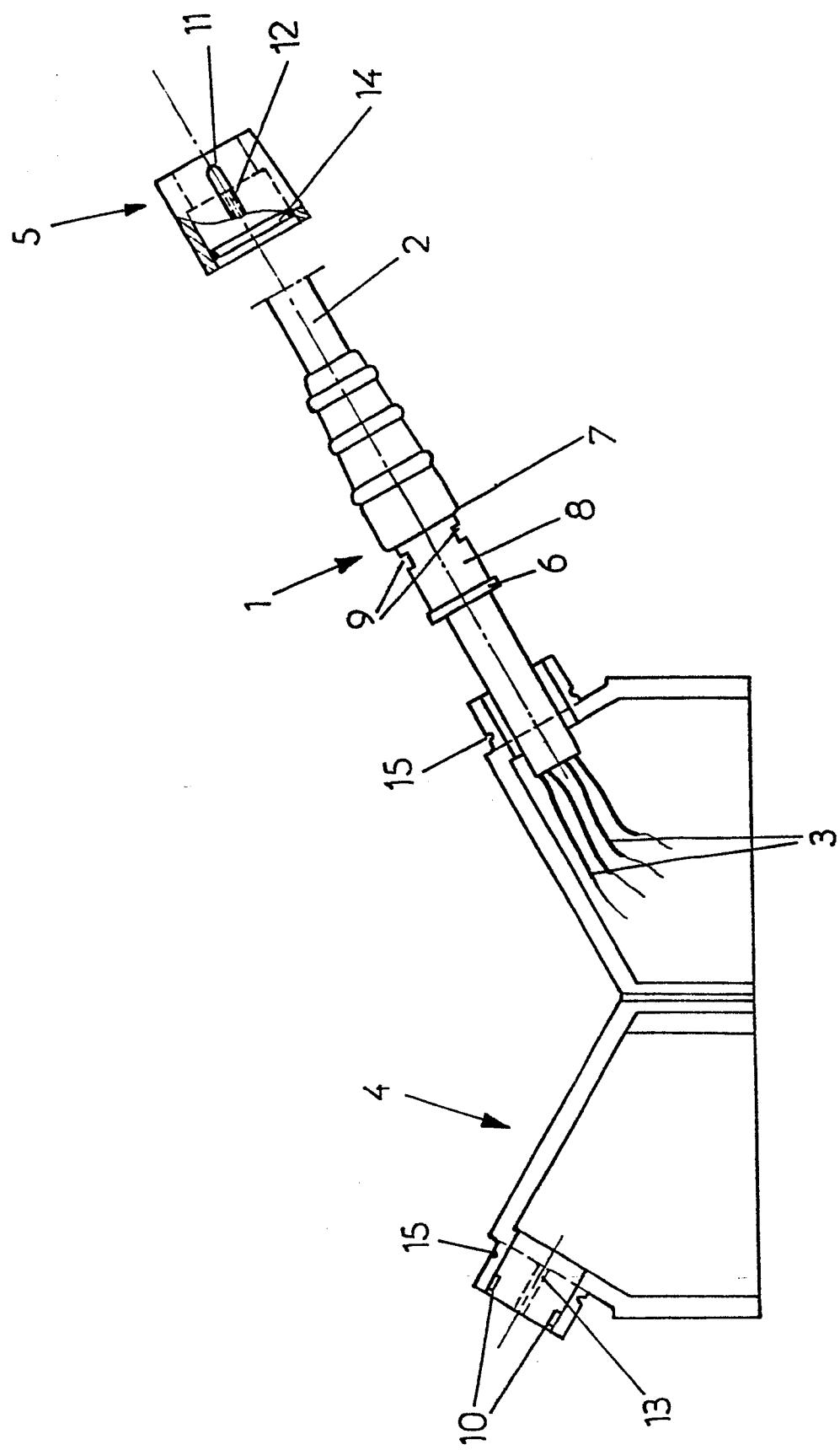
25 3. Dispositif, suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la section (8), comprise entre les épaulements (6 et 7), présente deux méplats (9) destinés à coopérer avec deux appendices (10) prévus sur l'une des parties formant la sortie de câble de la fiche (4).

30 4. Dispositif, suivant la revendication 1, carac-

- 2 -

térisé en ce que le capuchon (5) présente, d'une part,
sur sa face externe un repère longitudinal (11), qui
correspond à une rainure intérieure (12) destinée à
coopérer avec une nervure correspondante (13) prévue sur
5 une partie de la sortie de câble de la fiche (4), et,
d'autre part, sur sa face interne, près de son extrémité
tournée vers la fiche (4), un renflement annulaire
intérieur (14) coopérant avec une gorge annulaire (15)
prévue sur la face extérieure de la sortie de câble pour
10 le blocage du capuchon (5) sur la fiche (4).

0175828





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0175828
Numéro de la demande

EP 84 44 0064

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-A-3 021 894 (CONAIR CORP. EDISON) * Page 5, lignes 12-28; figure 3 *	1	H 01 R 13/58
A	---	2	
Y	DE-A-2 013 605 (K. STEINMÜLLER) * Page 6, ligne 18 - page 7, ligne 4; page 8, lignes 2-12; page 8, ligne 17 - page 9, ligne 2; figure 2 *	1	
A	---	4	
A	US-A-3 961 833 (J.E. SCHMITZ) * Colonne 2, lignes 55-68; figure 3 *	1,2	<p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)</p> <p>H 01 R 13/00 H 01 R 19/00 H 02 G 3/00 H 02 G 15/00</p>
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			

Lieu de la recherche

LA HAYE

Date d'achèvement de la recherche

01-10-1985

Examinateur

CRIQUI J.J.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : arrrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention

E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date

D : cité dans la demande

L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant